

Je me rappelle bien la fierté avec laquelle le député de Verdun a présenté ce projet. La Chambre des communes devait faire des merveilles inouïes pour le peuple canadien. Les femmes enceintes allaient pouvoir toucher les prestations sans rien faire d'autre que de porter tranquillement leur enfant; les étudiants, les travailleurs occasionnels, les gens qui exercent des professions libérales—tout le monde, en somme—on a même un temps suggéré au comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration de permettre aux députés de toucher les prestations d'assurance-chômage lorsque leurs électeurs ingrats les abandonneraient. Ce rapport est fascinant à lire, monsieur l'Orateur, et je le recommande à mes vis-à-vis, pour leur formation professionnelle.

Le député de Verdun nous a dit que lorsque l'indice du chômage ne dépasse pas 4 p. 100, la caisse serait financée par les cotisations des travailleurs et des patrons et que lorsqu'il serait supérieur à ce chiffre, le gouvernement y contribuerait. Il a répété cette expression cet après-midi: «le gouvernement paiera». Je voudrais savoir comment il conçoit le gouvernement, exception faite de certaines entreprises que mes amis qui siègent à son extrême-droite approuveraient probablement, telle la frappe d'une monnaie spéciale pour les manifestations spéciales. Le fait est monsieur l'Orateur, qu'il s'agit de l'argent des Canadiens et c'est à quoi le député de Verdun faisait allusion, mais il n'oserait jamais le dire aussi crûment.

• (2020)

Étant donné que les cotisations des patrons et des travailleurs n'étaient pas versées au moment même où il fallait payer les prestations, qui s'avéraient grandement nécessaires en raison du chômage créé par le gouvernement, il est devenu évident qu'il fallait adopter une disposition prévoyant le versement d'une avance à la caisse, afin que la Commission puisse faire les paiements aux chômeurs, bien qu'elle n'ait pas encore reçu toutes les cotisations des travailleurs et des patrons. Une disposition à cette fin fut ajoutée en bonne et due forme au projet de loi qui fut renvoyé au comité.

C'est à peu près à cette époque, nous ne savons pas exactement quand, que l'élément conservateur du so-disant parti libéral a ajouté une disposition limitant expressément l'avance que l'on pouvait faire à cette caisse à 800 millions de dollars. Certains membres du comité qui étudiaient le budget se demandaient si cette limite de 800 millions était nécessaire. M. Allen, directeur de l'Analyse des lignes de conduite économiques, a déclaré que ce chiffre représentait la limite maximum de l'avance. Sans doute parlait-il en termes de déficit. Le député de Hamilton-Ouest demanda si M. Allen était parti d'un taux de chômage de 7 p. 100, ce à quoi M. Allen lui répondit que oui, qu'il était parti de ce chiffre et que, afin de pouvoir faire face au pire, 100 millions supplémentaires avaient été ajoutés au 700 millions de base. Telle est donc la façon scientifique dont les technocrates d'en face sont arrivés à ce plafond de 800 millions pour les avances accordées à la caisse d'assurance-chômage.

Nous arrivons maintenant à mai 1972. La Commission d'assurance-chômage s'est rendue compte qu'elle traversait une crise. Je me permettrai de citer des extraits des témoignages apportés au comité des prévisions budgétaires en général, le 18 janvier dernier. M. Cousineau, président de la Commission d'assurance-chômage a déclaré qu'en avril, la Commission avait versé 109 millions de dollars, et 84 millions de dollars en mai. Aussi, d'après les

Loi sur l'assurance-chômage

renseignements disponibles à la fin de mai, car il y a toujours un décalage d'environ un mois, les responsables de la Commission s'attendaient à une importante...

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense que le député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly) est en train de citer des extraits d'un rapport de comité. Il me semble que la présidence a déjà statué qu'on ne devait parler à la Chambre d'aucun débat ou rapport de comité jusqu'à ce que ces rapports soient adoptés.

Une voix: Vous avez complètement tort.

M. Paproski: Personne ne vous a demandé d'intervenir.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je dois faire remarquer à l'honorable député que le point qu'il vient de soulever répond justement à sa question. Au fait, le comité ayant déjà présenté son rapport à la Chambre, automatiquement, il n'y a rien qui empêche les honorables députés de discuter de ce qui s'est passé au sein du comité.

[Traduction]

Il n'y a pas de doute que les députés peuvent faire des observations sur les délibérations des comités.

M. Reilly: Merci, monsieur l'Orateur. De toute façon, quand les chiffres du mois de mai ont été déposés, on pouvait voir que le niveau des prestations allait devoir être réduit à moins qu'on augmente les fonds. Ils savaient donc déjà en mai de l'année dernière qu'ils allaient avoir des problèmes.

J'aimerais citer un extrait des témoignages entendus par le comité. M. Cousineau a dit:

J'ai fait rapport à la Commission le 10 juillet et, en me fondant sur les renseignements de mes collaborateurs, j'ai donné instruction de revoir à fond nos opérations financières. A la mi-août, en me fondant sur les chiffres des six premiers mois, j'en suis venu à la conclusion qu'il était possible que nous manquions d'argent, compte tenu de ce plafond. Notre estimation pessimiste correspondait au début de novembre mais notre estimation optimiste correspondait à peu près à la fin de décembre.

Il est donc évident que la Commission savait au milieu d'août qu'elle allait manquer d'argent au plus tard à la fin de décembre. Le Parlement a siégé de façon intermittente jusqu'au 1^{er} septembre, quand il a été dissous et que les élections ont été annoncées. On aurait cru que le ministre qui savait, pendant que le Parlement siégeait, que la Commission allait manquer d'argent se serait présenté au Parlement pour lui dire: «La Commission va manquer d'argent; il lui en faut d'autre».

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Reilly: Certainement.

L'hon. M. Mackasey: Je sais que le député cite fidèlement le compte rendu du comité. Je n'en ai pas de copie. Peut-être pourrait-il répondre à une question puisqu'il a fait des recherches. Le président de la Commission d'assurance-chômage a-t-il fait savoir au comité quand il m'a prévenu qu'il estimait être temps de demander des mandats spéciaux pour obtenir de nouveaux fonds? Le député n'en a rien dit, peut-être l'a-t-il oublié par mégarde.